



## Electricité et gaz : Ouverture des candidatures pour la période 2023-2025 de l'achat groupé avec le SDEER

Dès le premier semestre 2021, le groupement de commandes des syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine prépare ses marchés mutualisés de fourniture d'électricité et de gaz 2023-2025. Le SDEER ouvre le groupement de commandes à toutes les collectivités de Charente-Maritime, y compris aux collectivités encore éligibles aux tarifs réglementés de vente.

Depuis 2015, le SDEER accompagne les collectivités de Charente-Maritime dans l'obligation qui leur est faite de mettre en concurrence régulièrement leurs achats d'électricité et de gaz. La suppression progressive des tarifs réglementés de vente (TRV) amène en effet à devoir choisir entre de nombreux fournisseurs alternatifs présents sur le marché, dans le respect des règles de la commande publique.

Après avoir piloté directement un premier groupement de commandes à cette fin (2016-2019), le SDEER s'est associé à d'autres syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'un groupement de commandes régional coordonné par l'un d'entre eux, le SDEEG 33.

Jusqu'à ce jour, le SDEER a privilégié l'adhésion des collectivités ayant perdu l'éligibilité aux TRV. En électricité sont concernés les points de consommation dits C2, C3 et C4 (ex-tarifs vert et jaune, depuis 2016), puis C5 (ex-tarif bleu, depuis 2020, pour les grandes collectivités). En gaz naturel en réseau, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, c'est l'ensemble des sites qui sont concernés. Ainsi, pour l'actuelle période triennale 2020-2022, déjà 150 membres (communes, SIVOM, EPCI, EHPAD...) s'approvisionnent en offres de marché pour près de 6 000 sites de consommation dans le département.

Désormais le groupement régional s'ouvre aux collectivités de toutes tailles en Charente-Maritime, y compris à celles qui sont encore éligibles au tarif bleu et qui souhaiteraient anticiper la fin de leur éligibilité et faire jouer la concurrence.

Les particularités des techniques d'achat d'énergies impliquent un calendrier de préparation très anticipé pour acheter efficacement. La phase de candidature pour la période triennale suivante (2023-2025) doit donc être réalisée avant mai 2021. Elle comporte la procédure d'adhésion au groupement (délibération), le cas échéant, et, pour tous les adhérents – y compris les collectivités déjà adhérentes –, la phase de candidature (recensement des sites et estimation des besoins). Le SDEER sollicitera toutes les collectivités en temps utile.

### « Réalité augmentée » au service de la fiabilité du réseau électrique à Beurlay

En fin d'année 2020, sous la maîtrise d'œuvre du SDEER, l'entreprise ASE a réalisé les terrassements d'une opération d'effacement de réseaux aériens à Beurlay, rue de Verdun. Ce chantier a été choisi par le SDEER pour répondre à l'invitation du câblier Nexans de pouvoir tester sur le terrain une application de « réalité augmentée » destinée à améliorer la fiabilité d'une étape clé des travaux sur les réseaux à 20 000 volts souterrains : la réalisation d'une « boîte de jonction ». Simple en principe (il s'agit d'abouter deux câbles), cette opération de chirurgie ne souffre d'aucune approximation dans sa mise en œuvre : toute imperfection peut mener, lors de la remise sous tension ou au cours des années suivantes, à un court-circuit susceptible d'affecter des milliers d'usagers. Installé sur un smartphone ou d'une tablette, l'outil de réalité augmentée a pour objectif de guider l'opérateur étape par étape, contrôler les étapes clés et signaler les éventuelles malfaçons en cours de réalisation. Par ailleurs, il permet l'édition automatique d'un rapport photographique géolocalisé directement sur le chantier, en fond de la tranchée. De ce fait, il allège les tâches administratives des opérateurs et améliore la traçabilité de l'opération pour Enedis, le gestionnaire du réseau qui exploite ensuite l'ouvrage.



Réalisation de la « boîte de jonction » souterraine sur les trois phases de câbles 20 000 volts, sous « l'œil » vigilant de l'application développée par Nexans.